

Secrétariat général

Désignation

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 13 juin 2019

### **OBJET : CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.**

Mesdames, Messieurs,

Un nouveau conseil de discipline de recours des agents contractuels, compétent pour examiner les recours présentés par les agents contractuels contre leurs sanctions disciplinaires, est placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour l'ensemble des collectivités de la région Île-de-France, conformément au décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Cette instance paritaire est composée de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales et de représentants des collectivités et des établissements publics territoriaux d'Île-de-France, parmi lesquels des représentants des départements.

Il revient à chaque département de désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants. Ceux-ci constitueront, avec les autres conseillers départementaux désignés dans leurs assemblées respectives, la liste à partir de laquelle le président du conseil de discipline de recours des agents contractuels procédera au tirage au sort de deux titulaires et de deux suppléants.

Pour mémoire, en 2015, notre assemblée a désigné au conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux les représentants suivants : M. Molossi, Mme Dellac et M.



Bluteau, titulaires ; Mmes Denis et Capanema et M. Grandin, suppléants.

Par courrier du 2 mai 2019, le président du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne nous invite à désigner nos représentants au conseil de discipline de recours des agents contractuels, en précisant que les conseillers départementaux déjà désignés au titre du conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux peuvent également l'être dans ce nouveau conseil.

Je vous propose par conséquent de choisir six représentants appelés à siéger au conseil de discipline de recours des agents contractuels soit trois titulaires et trois suppléants.

Le président du conseil départemental,

**Stéphane Troussel**

## Délibération n° du 13 juin 2019

### CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.

#### Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

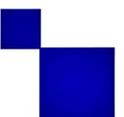
Vu la lettre du 2 mai 2019 du président du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne,

Vu le rapport de son président,

#### après en avoir délibéré,

- CHOISIT pour siéger au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale les représentants du Département suivants :

- M , titulaire,
- M , titulaire,
- M , titulaire,
  
- M , suppléant,



- M , suppléant,
- M , suppléant.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*